

Image not found or type unknown



prise d'acte de la rupture et allocations chômage

Par aurelia25101, le 02/02/2012 à 10:28

bonjour,

je souhaite faire une prise d'acte de la rupture et commencer un nouvel emploi.

je justifie de plus de 4 ans de travail à temps plein.

que se passe-t-il si l'employeur met fin à la période d'essai?

vais-je toucher les allocations chômage?

Par P.M., le 02/02/2012 à 10:41

Bonjour,

Tout dépend si vous avez au moins 3 ans d'affiliation dans l'entreprise que vous quittez...

Il faudrait connaître par ailleurs le motif de la prise d'acte de rupture...